



Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois

**PROCES VERBAL des DELIBERATIONS du
Conseil d'Administration du PLAB
le vendredi 9 juin 2017**

Le Conseil d'Administration du PLAB s'est réuni le vendredi 9 juin 2017 au centre AFPIA Est-Nord de Liffol-Le-Grand sur convocation de Madame Anne GERARD-THIREAU, Présidente du PLAB.

Etaient présents

Monsieur Gremillet (Conseiller régional de la Région Grand Est - administrateur),
Monsieur Vernin (Président d'Honneur du PLAB - administrateur),
Monsieur Gillet (LAVAL - administrateur),
Madame Leduc (CAC),
Monsieur Vidon Gerlier (Création Vidon Gerlier - administrateur),
Madame Reisse (Echevarria - administrateur),
Monsieur Quinot (SAF – administrateur)
Monsieur Davoli (Collinet - administrateur),
Monsieur Lefebvre (Batt & Associés),
Monsieur Vidot (Maire de Liffol-le-Grand - invité),
Monsieur Noviant (Représentant de la CCOV Neufchâteau – administrateur),
Monsieur Causin (Néo Sièges - administrateur),
Monsieur Roitel (Style & Confort Henryot & CiE – administrateur),
Monsieur de Montclos (Garnier Thibaut – administrateur)
Madame Dufour (UNIFA - administrateur),
Madame Gérard-Thireau (Présidente du PLAB)
Madame Barthélémy (Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz - invité),
Monsieur Hildenbrand (Directeur Général du PLAB)

Etaient excusés

Monsieur Bourin (Vosges Contract - administrateur)
Monsieur Richert (Président du Conseil Régional ACAL Grand Est - administrateur),
Monsieur Gouvion Saint Cyr (Secrétaire Général du CODIFAB - administrateur),
Monsieur Vannson (Conseil Départemental des Vosges - invité),

Dix-huit personnes sont présentes dont treize ont un droit de vote. Cinq personnes sont excusées dont trois ont donné leur pouvoir ; 2 à Madame Gérard-Thireau, 1 à Monsieur Gremillet soit un total de 16 personnes ayant le droit de vote.

Aucun quorum n'est requis, le Conseil d'Administration peut se tenir.

2, rue du 8 mai 1945 - BP 8 - 88350 LIFFOL-LE-GRAND

Tél. : +33 (0)3 29 94 01 03 - Fax : +33 (0)3 29 94 02 57 - e-mail : contact@plab.org

Rédigé par le PLAB le 30/06/2017

Madame Gérard-Thireau, Présidente du PLAB, ouvre la séance à 14 heures 20.

En premier lieu, Madame la présidente informe le Conseil d'Administration que le PLAB s'est ouvert aux départements voisins de la Région Grand Est, quelques entreprises de ces nouveaux départements ont déjà adhéré et de ce fait ont rejoint nos adhérents lorrains. Comme notre cluster est le seul dans notre Région Grand Est, celui-ci ne pourra que prendre de l'ampleur au fil du temps.

Madame Gérard-Thireau reprend la suite de la séance

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 10 juin 2016

Le compte rendu du conseil d'administration du 10 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

2. Présentation de l'arrêté des comptes de l'exercice 2016 par le cabinet comptable Batt & Associés et approbation des comptes par le CAC

- Augmentation de l'activité commerciale, année du salon Equip'Hôtel oblige
- Augmentation du montant des recettes de cotisations, justifiées par une augmentation du nombre d'adhérents et à la facturation de la sur-cotisation Terre de Luxe
- Animation et prestations commerciales qui correspondent au restant à charge des adhérents
- Stabilité des frais généraux et autres postes de dépenses
- Légère augmentation du poste subventions dû à l'équivalente augmentation des actions réalisées
- Poste salaires et charges sociales quasiment identique à l'exercice 2015
- Résultat de l'exercice positif de 25 136 €
- Disponibilités en trésorerie au 31 décembre 2016 s'élèvent à 144 706 €
- Fonds propres de 397 079 € après intégration du résultat de l'exercice

Pour conclure l'arrêté des comptes, le Commissaire aux Comptes, Madame Leduc, a réalisé son travail d'audit et certifie sincères les comptes 2016 de l'association.

Madame Gérard-Thireau demande au Conseil d'Administration s'il y a des questions.

- Pas de question pour le cabinet comptable Batt & Associés
- Pas de question pour le CAC
- Approbation des comptes à l'unanimité.

3. Approbation des nouveaux membres à agréer

Liste des nouveaux membres « Hors Ameublement » :

- **MARLUX du Val d'Ajol (88)**
Activité : Fabricant d'articles culinaire
Intérêt : Participe aux diverses actions du PLAB
 ⇨ Décision : adoptée à l'unanimité, en régularisation pour 2016

- **INNOSOPHIA – MY QUINTUS de Strasbourg (67)**
Activité : Concepteur, éditeur de pieds et de têtes de lit
Intérêt : Participe aux diverses actions du PLAB
 ⇨ Décision : adoptée à l'unanimité, en régularisation pour 2016

- **DIEMOZ JOSE de Bonnet (55)**
Activité : Fabricant et sous-traitant de mobilier métallique
Intérêt : Participe aux diverses actions du PLAB
 ⇨ Décision : adoptée à l'unanimité

- **UP'TEXTILE de Gérardmer (88)**
Activité : Imprimeur sur tissus d'ameublement
Intérêt : Participe aux diverses actions du PLAB
 ⇨ Décision : adoptée à l'unanimité

- **PELTEX de Saint Dié des Vosges (88)**
Activité : Fabricant de tapis et mobilier en fausse fourrure
Intérêt : Participe aux actions collectives du PLAB
 ⇨ Décision : adoptée à l'unanimité

- **PJ MOUSSE d'Andelot-Blancheville (52)**
Activité : Transforme et découpe la mousse
Intérêt : Participe aux actions collectives du PLAB
 ⇨ Décision : adoptée à l'unanimité

- **IMAGERIE D'EPINAL d'Epinal (88)**
Activité : Impression et art graphique
Intérêt : Participe aux actions collectives du PLAB
 ⇨ Décision : adoptée à l'unanimité

Liste des nouveaux membres « Partenaires » :

- **LES COMPAGNONS DE WALSER de Nancy (54)**

Activité : Organisme de formation pour l'ameublement

Intérêt : Participe aux actions collectives du PLAB

⇒ Décision : adoptée à l'unanimité moins une abstention

Une discussion est engagée par les administrateurs sur les modalités d'adhésion au PLAB, en particulier Monsieur de Montclos souhaite que l'on définisse plus clairement les règles d'adhésion au PLAB. Monsieur Hildenbrand rappelle les règles d'usage pour adhérer selon les 3 catégories existantes (ameublement, hors ameublement et partenaire). Monsieur Quinot prend un exemple (INNOSOPHIA) pour mieux comprendre ces modalités d'adhésion et notamment de cette entreprise qui est un concepteur-éditeur et non un fabricant. Madame Reisse s'interroge également sur la pertinence de l'ouverture d'une adhésion aux maisons d'édition. Madame Dufour précise que l'UNIFA accepte les maisons d'éditeurs tout comme les équipementiers de l'ameublement afin de faciliter les échanges et collaborations entre acteurs. Elle précise qu'une maison d'édition fait souvent travailler des fabricants. Monsieur Davoli prend également exemple de l'entreprise Diemoz qui est un de ses sous-traitants et dont son arrivée au PLAB se justifie par cet effet « réseau ».

4. Barème de Cotisation 2018

Madame Gérard-Thireau prend la parole pour présenter le barème 2018 des cotisations du PLAB tout en précisant que l'association n'a effectué aucune augmentation desdites cotisations depuis 2001.

Proposition de maintien du barème 2017 pour l'année 2018 pour l'ensemble des catégories.

- **Cotisation Ameublement, Hors ameublement et Partenaire**

Proposition de maintenir à l'identique les tarifs 2017 pour les cotisations de l'année 2018.

⇒ Décision : adoptée à l'unanimité

- **Sur-cotisation du club " Terre De Luxe"**

Proposition de maintenir à l'identique le tarif 2017 pour la sur-cotisation de l'année 2018.

⇒ Décision : adoptée à l'unanimité

- **Barème de cotisation relative à notre Indication Géographique « Siège de Liffol »**

Les frais de défense et de promotion de l'IG établis par le PLAB, organisme de défense et de gestion, avec 4 tarifs : moins de 10 salariés / de 11 à 20 salariés / de 21 à 50 salariés / plus de 50 salariés)

Proposition de maintenir à l'identique le tarif 2017 pour la cotisation de l'année 2018.

⇒ Décision : adoptée à l'unanimité

5. Questions diverses

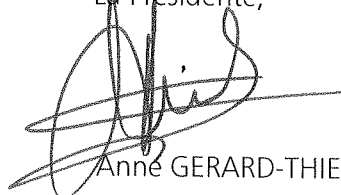
Monsieur Hildenbrand a alerté le conseiller régional, Monsieur Grémillet sur l'incertitude financière que vit le PLAB depuis quelques mois en précisant le retard de versement des subventions FEDER et le retard de traitement du programme annuel 2017. En réponse, Monsieur Grémillet rappelle que la gestion de fonds FEDER a été intégrée aux régions en 2015 avec comme héritage un logiciel choisi par l'Etat et qui connaît quelques faiblesses. Même si le traitement des dossiers est effectivement long, l'engagement financier est pris et sera tenu par la Région Grand Est. Par ailleurs et pour rester positif, une subvention à percevoir peut faciliter le prêt bancaire et aujourd'hui le coût du prêt est quasiment nul. Monsieur Roitel déplore cette situation et considère qu'une somme due devra pouvoir être déduite des sommes à payer à l'Etat. Pour finir sur une note positive, Monsieur Grémillet précise qu'il vaut mieux attendre une subvention que de ne plus en bénéficier.

Madame Gérard-Thireau remercie toutes les personnes présentes et les invite à se rendre à l'Assemblée Générale Ordinaire & Extraordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente Gérard-Thireau lève la séance à 15 heures 15.

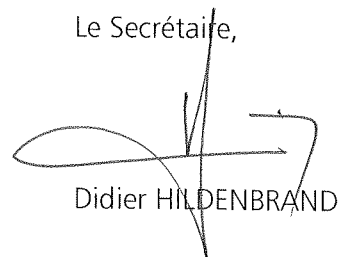
De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par la Présidente et le secrétaire de séance.

La Présidente,



Anné GERARD-THIERAU

Le Secrétaire,



Didier HILDENBRAND